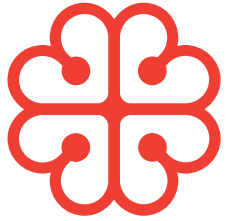


Consultation
publique



Perspectives budgétaires 2026





Table des matières

Mot de Benoit Dorais	3
Le processus de la consultation prébudgétaire.....	4
Le partage des compétences et les politiques financières	5
Le budget en cours et l'impact des décisions	8
Le sujet de la consultation prébudgétaire 2026.....	12

Mot de Benoit Dorais

Pour la 7e année consécutive, la Ville de Montréal a mandaté la Commission sur les finances et l'administration pour consulter la population sur les orientations budgétaires de la métropole en vue de l'élaboration du budget 2026 et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035.



La population montréalaise a ainsi l'occasion de venir s'exprimer en toute transparence à travers ce moyen de démocratie participative qui vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens du processus décisionnel.

L'exercice est également une occasion pour toutes et tous de mieux comprendre le processus budgétaire de la Ville, ses priorités, ses défis et son fonctionnement. Ce document vous permettra de vous préparer à faire valoir vos points de vue au moment des audiences publiques d'opinions.

Donc, à vous la parole. Quelles devraient être les priorités de la Ville en 2026? Quelles seraient les meilleures façons pour la Ville de les financer, en tenant compte de la capacité de payer de la population et en maintenant un équilibre budgétaire?

La réalisation d'un budget municipal est un exercice d'analyse, de réflexion, d'équilibre, et souvent de choix difficiles à faire pour agir de manière responsable.

Je remercie toutes les personnes et tous les organismes qui participeront à cette démarche de consultation et qui prendront le temps de se questionner avec nous sur les meilleures décisions à prendre pour Montréal dans ce contexte socio-économique et historique particulier.

Bonne lecture!



Benoit Dorais

Vice-président du comité exécutif et responsable des finances et de l'évaluation foncière, de l'habitation, de la stratégie immobilière et des affaires juridiques



Le processus de la consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en rendant la Ville plus ouverte et transparente, de manière inclusive et de façon que la population montréalaise ait la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décisions publique, à l'amélioration de son milieu de vie et au développement de la métropole. La consultation prébudgétaire permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les personnes élues et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget dans le but de leur communiquer leurs enjeux et leurs préoccupations. Cet exercice se déroulera au cours du mois de mai 2025. Une séance de présentation du document de consultation aura lieu et sera suivi par une audience des personnes et les groupes souhaitant participer à l'étude publique.

L'objectif de la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un mécanisme de démocratie participative. Elle permet à l'Administration d'entendre la population de l'agglomération sur des sujets de nature budgétaire. L'Administration tiendra compte des opinions et des propositions présentées pour établir les orientations budgétaires 2026.



Le partage des compétences et les politiques financières

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales.

Les compétences du conseil d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Les compétences des conseils municipal et d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activités énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

À titre d'exemple, les dépenses en matière de Sécurité publique et de Sécurité d'incendie sont des compétences d'agglomération tandis que la gestion des bibliothèques et l'entretien des parcs relèvent des conseils municipal et d'arrondissement.

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application :

Figure 1 - Le partage des compétences à la Ville de Montréal



Les politiques financières guidant les actions de l'administration

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal en 2002, celle-ci a adopté sept politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guide à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement, ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques de la Ville.

Elles partagent un but commun : gérer de façon responsable les dépenses et les revenus de la Ville, avec pour objectif principal de fournir aux contribuables montréalais les meilleurs services qui soient, et ce, au meilleur coût possible.

[Pour plus d'information](#)



Le budget en cours et l'impact des décisions

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget est le résultat final d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherches, de discussions, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers l'amélioration des services aux citoyennes et citoyens, et ce, selon la capacité de payer de la population.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations (PDI). Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit réaliser sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie et de l'aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme. Des informations détaillées sur la dette de la Ville sont présentées dans le budget 2025 de la Ville à la page 153.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison est un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées, par exemple, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage sont présentées dans un budget de fonctionnement.

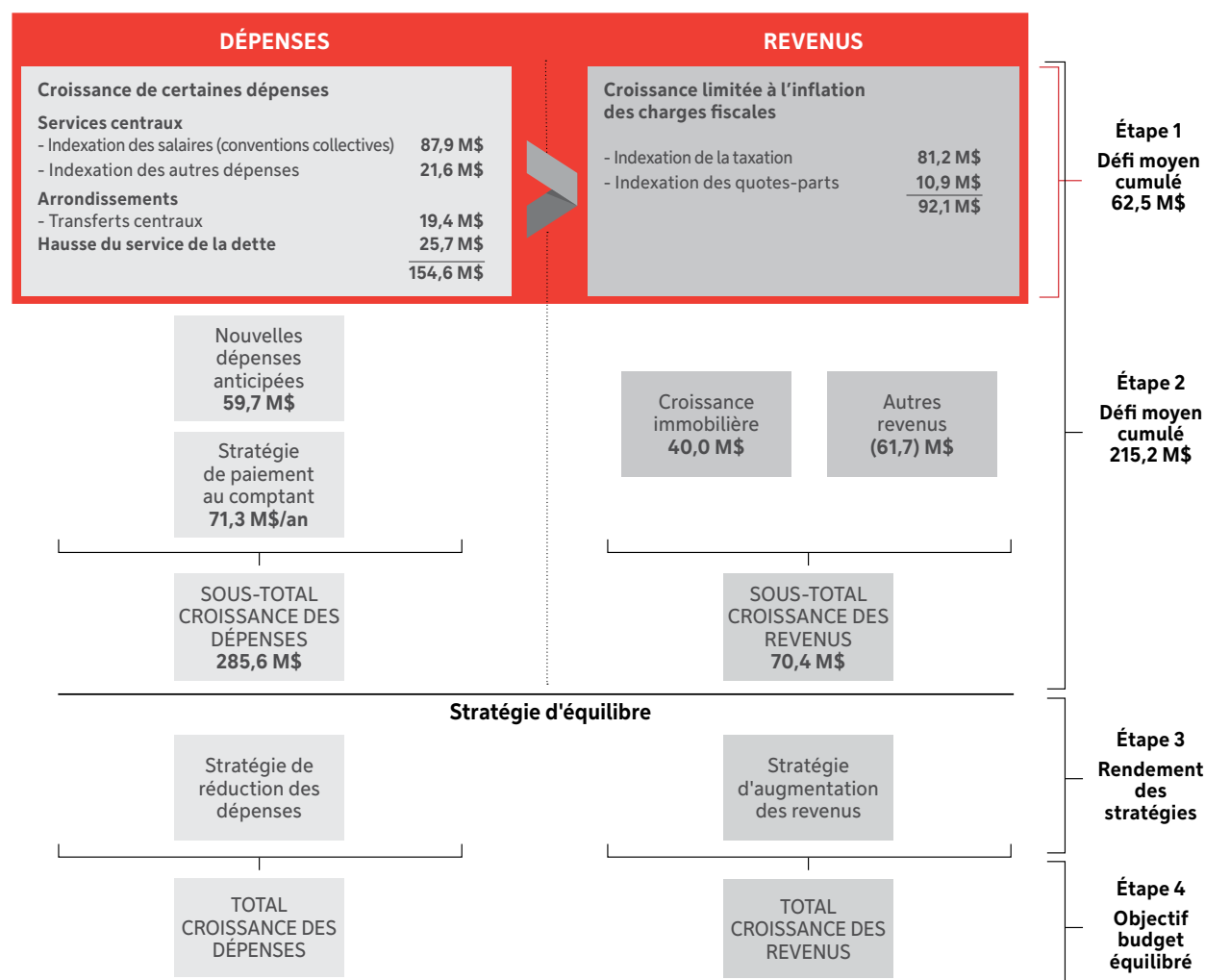
L'équilibre budgétaire

Chaque année, la Ville doit équilibrer ses dépenses et ses revenus dans le cadre de la préparation du budget. Le défi de l'équilibre budgétaire dépend d'un certain nombre de facteurs qui influencent le cadre financier de la Ville.

Pour illustrer cette situation, nous utilisons une équation budgétaire simplifiée qui compare la progression des principales dépenses de la Ville à celle des principaux postes de revenus, tels qu'ils sont calculés au cadre budgétaire.

Lors de la consultation prébudgétaire, toutes propositions pouvant entraîner des coûts additionnels pour la Ville doivent être accompagnées de propositions de financement (que ce soit par des sources de revenus additionnels ou par la réallocation d'autres dépenses). Pour plus d'information sur ce point, vous pouvez consulter le document de référence sur les instructions de dépôt de mémoire.

Figure 2 – Équilibre budgétaire, moyenne sur trois ans (2026-2028)



***Données proviennent du cadre financier 2026-2030 au 30 janvier 2025

Les facteurs liés au défi budgétaire

Étape 1

La première étape de l'équation consiste à identifier les impacts de la croissance naturelle de certains postes de dépenses. Il s'agit d'ajustements dits techniques de par leur nature. Parmi ces ajustements, on retrouve **l'indexation de la masse salariale en lien avec les conventions collectives, les indexations des autres dépenses**, notamment celles prévues aux **contrats déjà octroyés, le coût de l'électricité, le coût de l'essence, etc.** Cela inclut également le coût du service de la dette qui découle des emprunts faits pour assurer le financement des investissements réalisés au cours des années antérieures.

Étape 2

La deuxième étape de l'équation consiste à répertorier les nouveaux besoins liés au développement de la Ville et aux priorités de l'Administration. Parmi ces besoins prioritaires, notons la hausse des investissements pour améliorer les déplacements en transports collectifs et actifs et, également, une augmentation du paiement au comptant des dépenses en immobilisations.

Ils sont partiellement financés par des revenus supplémentaires de taxation générés par la croissance immobilière, ainsi que par les autres sources de revenus (transferts gouvernementaux, tarifs, etc.). Néanmoins, de ces deux étapes résulte un défi moyen cumulé d'équilibre de 215,2 M\$.

Les stratégies d'équilibre budgétaire

À l'issue des étapes 1 et 2, la Ville doit redoubler d'efforts en adoptant des stratégies afin de déposer un budget équilibré, notamment par un exercice de révision et d'optimisation de l'affectation de ses ressources, tant pour les dépenses que pour les revenus.

Étape 3

L'optimisation ou la réduction des dépenses

La Ville cherche une gestion optimale de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

L'augmentation des revenus

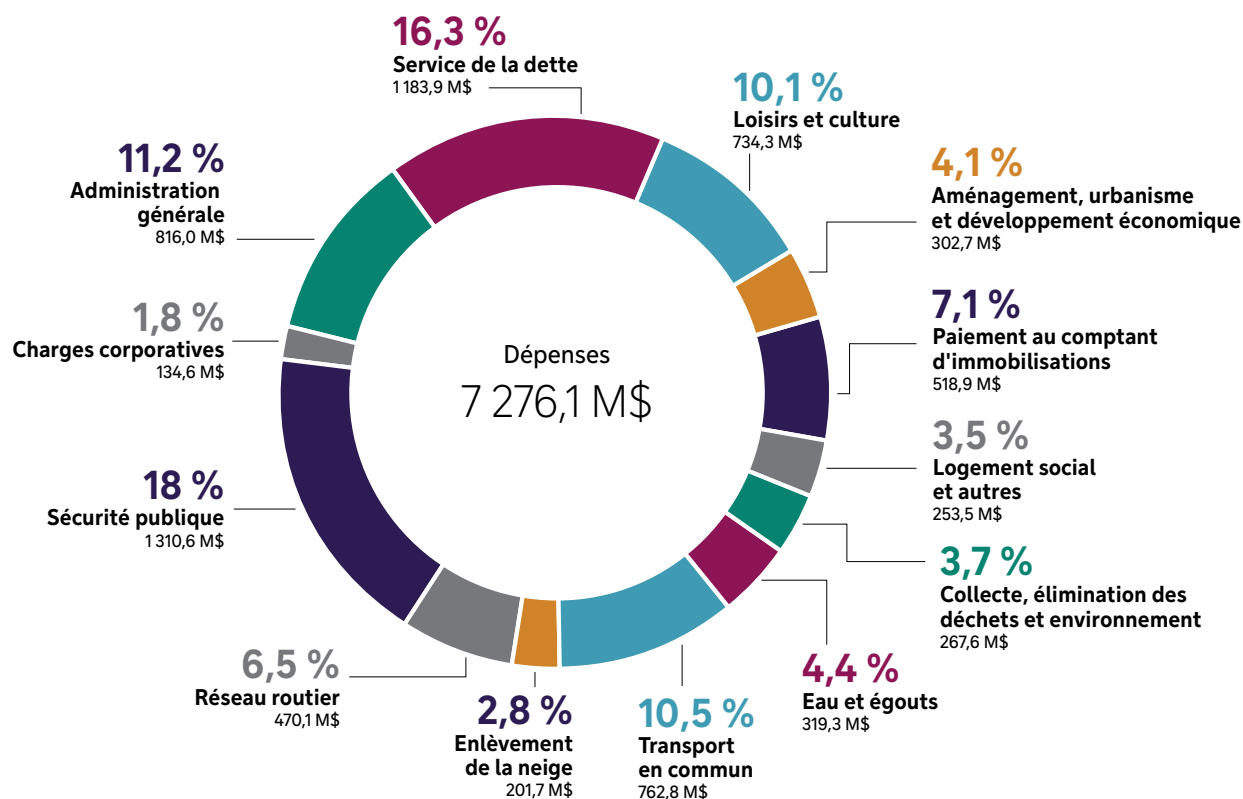
Pour équilibrer son budget, la Ville cherche également à augmenter ses revenus au-delà des indexations annuelles. En effet, la Ville constate que ses revenus actuels, tant propres qu'issus de transferts, ne suffisent plus à financer les responsabilités qui lui incombent en tant que métropole du Québec. Dans ce contexte, la Ville souhaite revoir ses sources de revenus afin de les diversifier davantage et de s'assurer d'un meilleur partage des responsabilités.

Le sujet de la consultation prébudgétaire 2026

Comme expliqué précédemment, la Ville doit faire face à un défi budgétaire récurrent, dans la mesure où ses dépenses croissent plus rapidement que ses revenus. Chaque année, la Ville se livre donc à un exercice d'équilibre budgétaire de plus en plus laborieux. Cet équilibre se fait par deux moyens : l'augmentation des revenus et la réduction des dépenses.

En 2025, les cinq plus gros postes de dépenses sont : la sécurité publique¹ (18,0 %), le service de la dette (16,3 %), l'administration générale² (11,2 %), le transport en commun (10,5 %) et les loisirs et la culture (10,1 %).

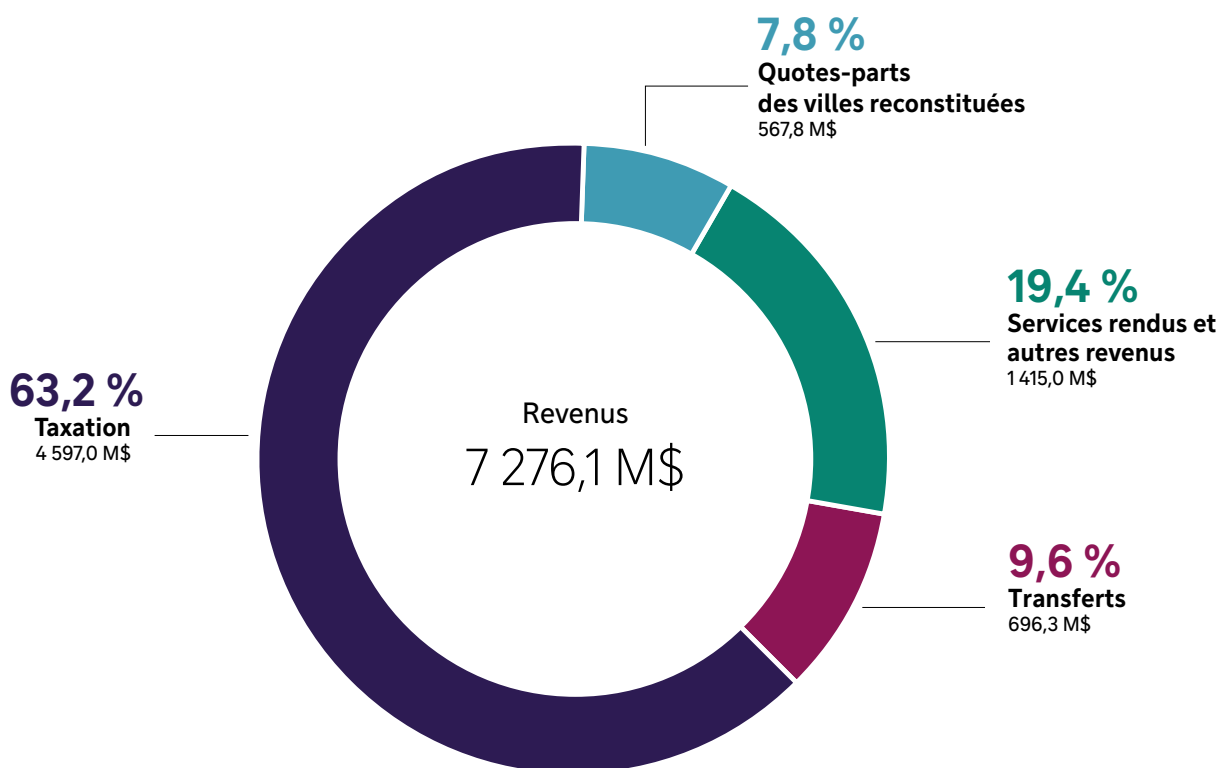
Figure 3 – Répartition des dépenses par activités, budget 2025



1. La sécurité publique inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile
2. L'administration générale comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;

Ces dépenses sont financées à même les revenus de taxation (63,2 %), les quotes-parts des villes reconstituées (7,8 %), les transferts provenant des gouvernements ainsi que d'autres organismes (9,6 %) et un ensemble de revenus comprenant, notamment, les droits sur les mutations immobilières, les contraventions et les revenus d'intérêt (19,4 %).

Figure 4 - Provenance des revenus, 2025



Les revenus de taxation comprennent :

- la taxe foncière générale, dont les revenus participent au financement de l'ensemble des dépenses de la Ville de Montréal;
- les taxes spéciales, dont les revenus sont consacrés au financement d'activités spécifiques (voirie, eau, transport en commun);
- les taxes d'arrondissement, dont les revenus participent exclusivement au financement de certaines dépenses des arrondissements.

Axe de réflexion

Considérant le défi budgétaire structurel et récurrent de la Ville, ainsi que la croissance du coût des services à la population, l'administration municipale pose la question suivante :

Quelle(s) devraient être les priorité(s) de la Ville pour 2026 et comment les financeriez-vous ?

Publié par la Ville de Montréal

Coordination et rédaction :
Service des finances

Crédit photo de couverture :
Mathieu Sparks

Design graphique :
Services des ressources humaines et
des communications

Montréal 

© Ville de Montréal (2025-04-16)